

Conseil Cantonal Voiteur

André Lamy Conseiller Général
54 chemin de la source 39210 le LOUVEROT
tel :03.84.25.31.28
courriel : dedelamy@orange.fr

Marie Odile Mainguet
260 rue Chateraine 39210 Montain
tel : 03.84.25.34.81
courriel : marieodile.mainguet@yahoo.fr

Compte rendu du Conseil Cantonal du mercredi 24 mars 2010 (Urbanisme, architecture, environnement et paysages,)

En présence de:

- Olivier DRAUSSIN Architecte Conseil et Co-Directeur du CAUE du Jura
(Conseil en architecture, Urbanisme et Environnement)
- Danielle BRULEBOIS Conseillère Générale du Canton de Chaumergy et présidente du CAUE.
environ 50 participants

1) PRÉSENTATION ET DÉFINITION DE L'URBANISME :

Olivier Draussin avec un power-point présente ce qu'est l'urbanisme et ses missions. Il évoque les incidences du bâtiment sur le dérèglement climatique : en effet le bâtiment (construction et besoins énergétiques) est responsable de 40% des rejets de CO2. Puis il explique les conséquences du Grenelle de l'Environnement avec de nouvelles normes pour les constructions neuves. Il termine son exposé par l'urbanisme durable en prenant pour exemple le futur lotissement du Louverot.

2) PRÉSENTATION DU CAUE :

- Danièle Brûlebois en tant que Présidente du CAUE en fait la présentation. C'est une instance créée en 1979 par le Conseil Général et financé par les nouvelles constructions sur lesquelles s'applique la Taxe Départementale CAUE. Elle fonctionne comme une association avec un conseil d'administration composé des membres de droit désignés par le préfet, par le conseil Général ou élus parmi les adhérents lors de l'assemblée générale.

Ce service (non marchand) s'adresse aussi bien aux collectivités qu'aux particuliers. Le CAUE est un outil précieux aussi bien pour les collectivités qui n'ont pas de moyens techniques suffisants que pour les particuliers qui construisent leurs projets sans architecte. Redonner à l'urbanisme son sens d'urbanité, ralentir l'emprise du bâti au détriment des terres agricoles, conseiller, sensibiliser, économiser l'énergie, préparer avec intuition et intelligence les années futures sont les objectifs du CAUE.

Pour tout renseignement : <http://www.caue39.archi.fr/accueil-caue-39.php>

3) QUESTIONS – RÉPONSES :

Ce fut ensuite une séance tout aussi intéressante de questions – réponses dont on peut retenir :

- L'assainissement autonome peut être réalisé même sur de toutes petites surfaces avec une « micro-station ».
- Le problème de l'harmonisation des réglementations nationales du fait des tolérances plus ou moins grandes des différents organismes.
- Une réflexion sur les raisons de « l'abandon » des cœurs de ville alors que l'on construit trop en périphérie.
- Le besoin d'équilibrer les densités d'emploi, avec celles des services et des populations. Ce qui a permis d'évoquer les aides que le Conseil Général peut apporter dans le cadre des EDAT pour le maintien ou l'ouverture d'un petit commerce en milieu rural.
- Le CAUE peut apporter des conseils dans différents domaines :
 - La réorganisation des espaces
 - L'esthétique d'une transformation de façade
 - L'isolation
 - La manière de lier l'esthétique et l'accessibilité ...

4) ACTUALITÉS : Le haut débit

Avant fin 2009 les zones « blanches » devaient toutes être couvertes par le Wimax mais devant les interrogations nombreuses sur cette technologie l'opposition souhaitait l'utilisation de la fibre optique. Le SIDEC devrait soumettre un plan de développement de cette fibre optique pour couvrir l'ensemble du territoire.